



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Comité de suivi du 7 décembre 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://esante.gouv.fr/segur>

Merci de noter vos questions au fur et à mesure dans le fil de conversation de la réunion, un temps de réponses est prévu en fin de séance



Merci de couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas.



Le mot d'introduction

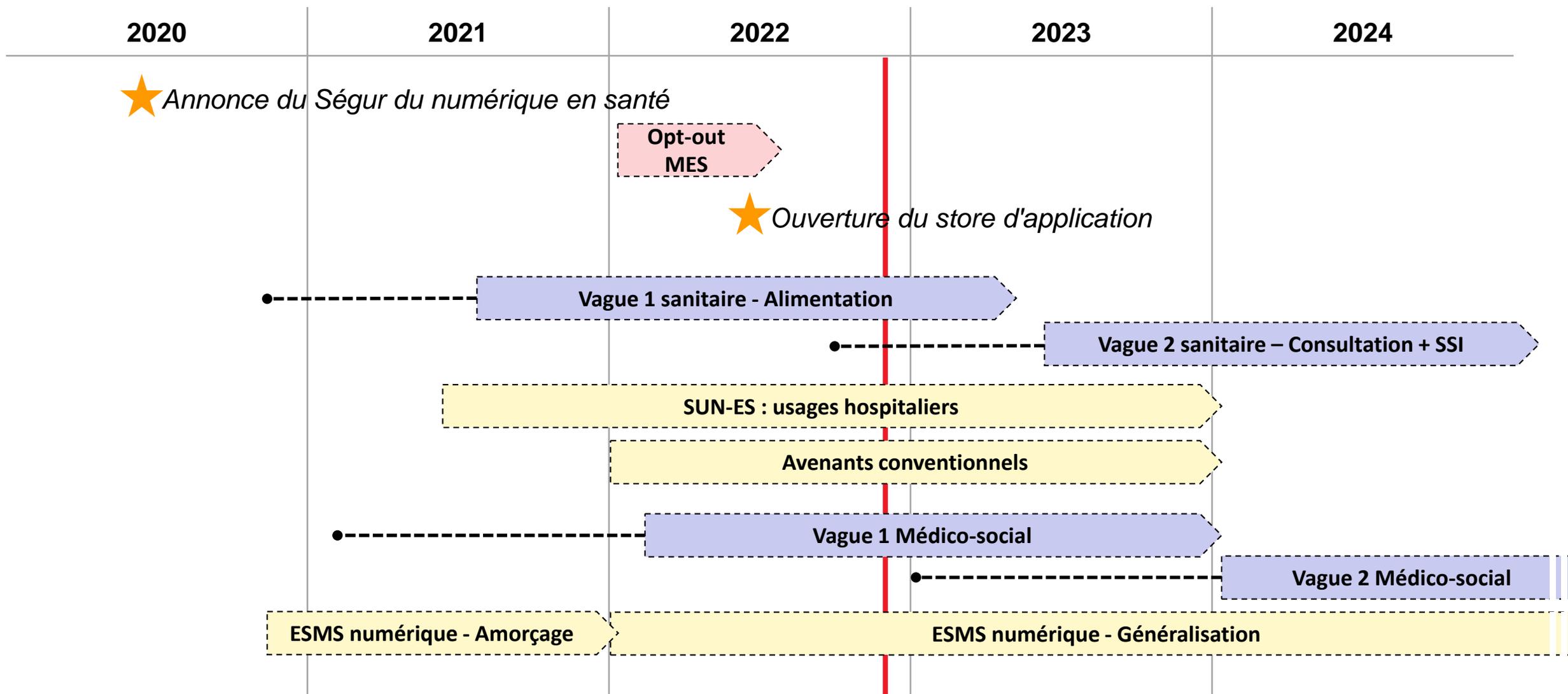


Hela Ghariani et Raphaël Beaufret
Co-responsables du numérique en santé



Gérard Raymond
Président de France
Assos Santé

Rappel des principaux temps du Ségur numérique





Mon espace santé : actualités et point sur l'alimentation

Avancement du déploiement de Mon espace santé

Bilan de l'opt-out

De l'information des usagers à la création de 65,4 millions de profils Mon espace santé



69 millions de bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français ont été informés par e-mail (77%) et par courrier (23%), de la création automatique prochaine de leur profil Mon espace santé.



Moins de 2% des personnes se sont opposées à la création de leur espace et depuis la mi-juillet, **65,4 millions d'assurés** en sont désormais dotés.



Cela signifie que **plus de 98% des français** peuvent d'ores et déjà recevoir un document de santé ou un message à la sortie d'un épisode de soin.



7,4 millions d'utilisateurs ont activé le service, soit plus de **10,7% des personnes**.

1. Les bénéficiaires du régime général et de la MSA de 3 départements (Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Somme) ont été adressés en août et septembre 2021 pendant la phase pilote, puis l'ensemble des bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français entre fin janvier et début avril 2022, lors du déploiement national.

2. Le nombre d'espaces tient compte des fermetures demandées post-crédation automatiques et des courriers et mails non distribués qui n'ont pas fait l'objet d'ouverture automatique.

Le catalogue de services Mon espace santé

Les 15 premières applications référencées

Les applications référencées dans le catalogue de services



Appfine
Par OPENXTREM



Compte ameli
Par CNAM



Espace patient AP-HP



FreeStyle LibreLink
Par ABBOTT



Health Mate
Par WITHINGS



ID-U Santé
Par IDTAG



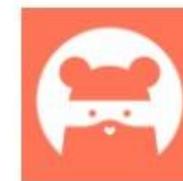
Livi



My GHT Limousin
Par EXOLIS



Libheros
Par Libheros



Malo
Par KELINDI



Mémo Santé Enfant
Par MSA



Santé.fr
Par Ministère de la Santé et de la Prévention



Mes médicaments chez moi
Par Groupe La Poste



Mapatho
Par Mapatho



VIDAL Ma santé
Par VIDAL

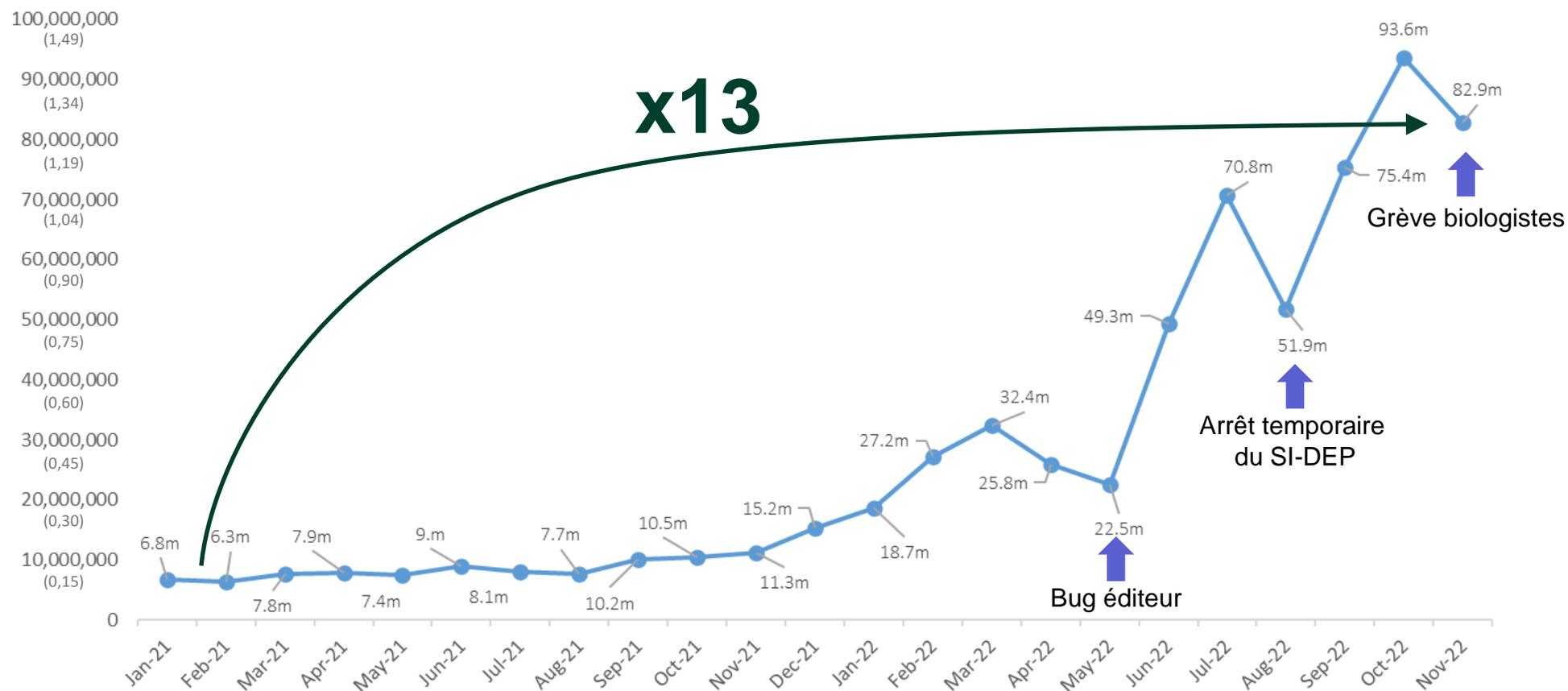
Référencement en cours

+ de 250

sites et applications engagés dans le processus de référencement

Alimentation X13 de Mon espace santé depuis le lancement du programme

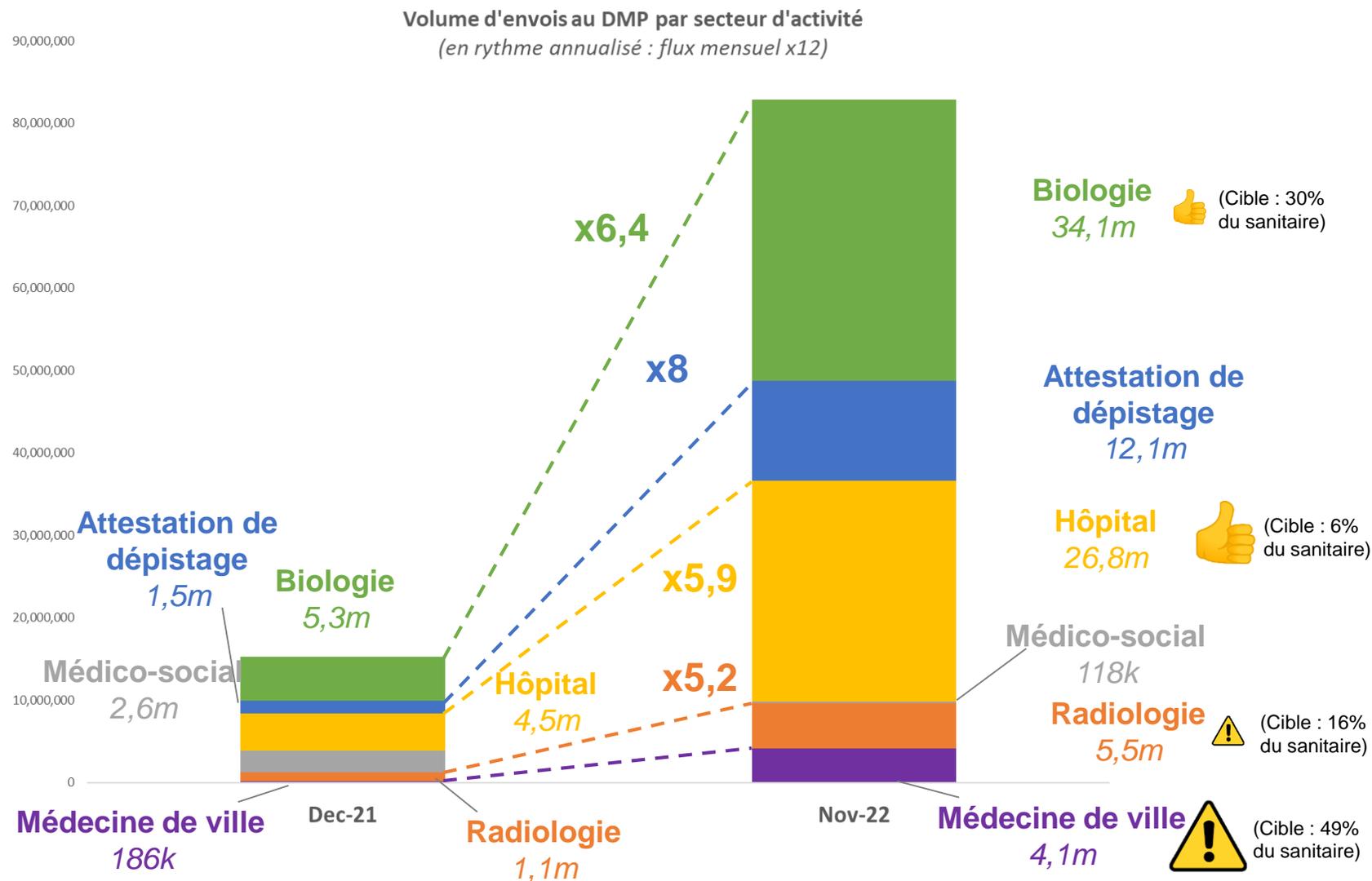
Flux de documents mis à disposition en rythme annuel* dans mon espace santé
(+ Flux de document par habitant en rythme annuel)



* Rythme annuel = flux mensuel x12

La transparence sur le suivi du Ségur numérique : <https://esante.gouv.fr/segur/transparence>

Des « relais de croissance » à mobiliser



Report de la date de fermeture des API V1 et de la TD0.0

Les APIv1 et la TD0.0 seront définitivement fermées pour :



- Logiciels DMP-Compatibles Pharmaciens (LGO)
- Logiciels DMP-Compatibles APIv1 qui n'auront pas généré de flux DMP sur les 3 derniers mois calendaires de 2022

31 décembre 2022



Logiciels DMP-Compatibles APIv1 ou utilisateurs de la TD0.0 et générateurs de flux DMP au mois de décembre 2022

28 avril 2023



Aux échéances, les éditeurs devront avoir déployé l'ensemble de leurs Professionnels et Etablissements de Santé avec une version compatible Ségur Vague 1 (APIv2 avec utilisation du TLS INSi)

Rappel : les différents leviers du Ségur numérique



	Volet logiciel	Volet transformation et usages			
	Biologie Radiologie Etablissements de santé Médecins de ville Pharmacie ESMS Autres med. et paramed.	Etablissements de santé	Professionnels de santé	ESMS	
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	1 Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique	2
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé			3
Évolution des dispositifs existants	-	Indicateurs numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique Évolution de la certification COFRAC (biologie)	-	
	↓ Éditeurs		↓ Établissements et Professionnels de santé		

Les avancées du Ségur numérique



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé
2. L'accompagnement des usages numériques
3. Le volet réglementaire

Panorama des dispositifs Ségur de financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé



Vague 1 sanitaire

Médecins de ville vague 1 **LGC**

Hôpital vague 1 **RI**
DPI
PFI

Biologie médicale vague 1 **SGL**
LOINC

Imagerie vague 1 **RIS**

Officines vague 1 **LGO**

Vague 1 médico-social

PA-PH-Domicile vague 1 **DUI**

PDS vague 1 **DUI**

PDE vague 1 **DUI**

Autres dispositifs

Opérateurs MSSanté

Extension aux autres professionnels de santé

DSRC Cancer

Etablissements auto-éditeurs

Vague 2 sanitaire

Médecins de ville vague 2 **LGC**

Hôpital vague 2 **DPI**
PFI

Biologie médicale vague 2 **SGL**

Imagerie vague 2 **RIS**
DB

Officines vague 2 **LGO**



- Référencement **clôturé** / **en cours**
- Commandes **clôturées** / **en cours**
- Installations **clôturées** / **en cours**

Dispositif publié

Dispositif en instruction



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé

- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie / Biologie / Médecins de ville
- ❖ Les SONS Vague 1 Officines / MS1/ MS2 / Opérateurs MSS
- ❖ Lancement des Task Forces pour les autres professionnels de santé
- ❖ La vague 2 sanitaire

2. L'accompagnement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

Bilan sur l'adoption des mises à jour Ségur HÔPITAL



Bilan référencement

- **36** solutions de DPI, 26 solutions de PFI et 28 solutions de RI référencées SONS Vague 1
- Plus de **90%** du marché sur chaque segment

Bilan commandes de mise à jour

- **DPI et RI** : **~2.000** commandes, représentant **~83%** de l'activité hospitalière
- **PFI** : **~1.870** commandes, représentant **~80%** de l'activité hospitalière
- **68 M€** engagés

Bilan sur l'adoption des mises à jour Ségur

BIOLOGIE MEDICALE



Bilan référencement

- **7** solutions de gestion de laboratoire référencées SONS Vague 1, représentant **~70%** du marché
- **6** industriels référencés pour la prestation de transcodage LOINC

Bilan commandes de mise à jour

- **Laboratoires de ville** : **~73%** de l'activité éligible
- **Biologie hospitalière** : **~22%** de l'activité éligible
- **11 M€** engagés

Bilan sur l'adoption des mises à jour Ségur IMAGERIE



Bilan référencement

- **9** solutions de RIS (Systèmes d'information radiologique) référencées SONS Vague 1
- Plus de **90%** du marché sur chaque segment

Bilan commandes de mise à jour

- **Imagerie de ville** : **~77%** de l'activité radiologique
- **Imagerie hospitalière** : **~60%** de l'activité radiologique
- **13 M€** engagés

Bilan sur l'adoption des mises à jour Ségur MEDECINS DE VILLE



Bilan référencement

- **14** solutions de gestion de cabinet (LGC) référencées SONS Vague 1
- Environ **80%** du marché des LGC

Bilan commandes de mise à jour

- **Médecins en cabinet libéral : ~51.500** commandes, soit **~70%** des effectifs de médecins bénéficiant du forfait structure
- **Centres de santé médicaux et polyvalents : 445** commandes, soit **~51%** des centres de santé éligibles
- **MSP : 960** commandes, soit **~64%** des MSP éligibles

- **32 M€** engagés

Bilan sur l'adoption des mises à jour Ségur

A retenir :



- Phase de référencement réussie, avec des solutions lauréates qui représentent dans chaque couloir de **70 à +90%** du marché
- Adoption des mises à jour Ségur par une « **masse critique** » **sur chaque couloir**, à l'exception de la biologie hospitalière
- Notre ambition collective désormais : **concrétiser** tout cela en termes d'installations, et **d'alimentation systématique du DMP**
- Des installations qui se sont accélérées depuis la rentrée de septembre, et des premiers retours terrain qui montrent qu'il **reste des obstacles à surmonter ! => « Opération Sentinelle »**

Opération sentinelle : une surveillance rapprochée des déploiements et une mobilisation collective

1 Diagnostic

Qualifier et prioriser les obstacles aux usages sur le terrain

Recueil de données quantitatives pour évaluer la tendance

 **Editeurs MDV: votre contribution est essentielle pour comprendre l'état effectif du déploiement !**

Recueil de données qualitatives via entretiens PS, visites terrains, démos

 **ES/PS : vos retours sont essentiels pour identifier l'ensemble des problèmes et prioriser les plus bloquants**

- via vos interlocuteurs habituels (CIS/CPAM, GRADeS / ARS)
- en direct - via un formulaire ; propositions d'échange/visite

2 Actions correctives

Agir collectivement sur tous les fronts pour résoudre 1 à 1 les problèmes

- **Mobilisation prioritaire des acteurs publics** pour apporter les réponses techniques, juridiques, d'accompagnement, etc.

 **Editeurs : votre mobilisation est essentielle pour résoudre les irritants liés aux bugs logiciels et pour accompagner les acteurs sur le terrain**

Partage des premiers points de difficultés identifiés



INS*

- ❑ **Une méconnaissance du rôle de la démarche de qualification, voire une opposition**
- ❑ **Difficulté à qualifier facilement l'INS d'un patient**
 - Lenteur/ problèmes techniques
 - Délégation au secrétariat compliquée
 - Processus compliqué et chronophage dans le logiciel

DMP

- ❑ **Cf. INS**
- ❑ **Des questionnements sur les documents pertinents** à verser dans les DMP des patients et sur les mécanismes d'envoi au patient (validation / délai)
- ❑ **Pas d'espace dédié pour verser certains documents clés dans DMP/MES** (ex. lettre d'adressage)

MESSAGERIE SECURISEE

- ❑ Des difficultés pour **s'équiper avec les BAL adaptées aux besoins terrain**
- ❑ Des messageries qui **manquent d'ergonomie et d'intégration avec les logiciels métier**
- ❑ **Il est difficile de communiquer facilement aux correspondants**
 - Adresses multiples des PS, nom de BAL peu explicites, BAL obsolètes
 - Mécanismes de recherche peu précis
 - Coexistence de plusieurs annuaires

*L'INS qualifiée est un prérequis pour envoyer des documents dans le DMP.



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé

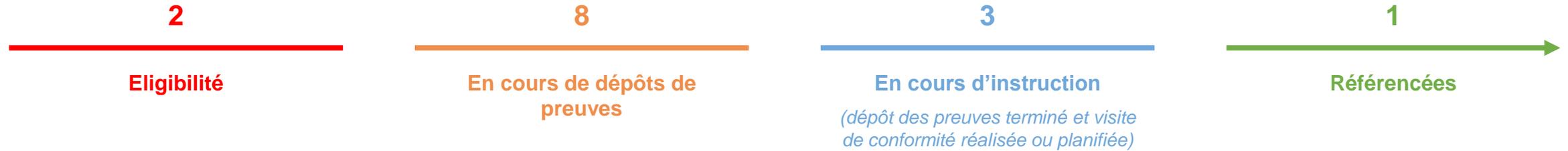
- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie / Biologie / Médecins de ville
- ❖ **Les SONS Vague 1 Officines / MS1/ MS2 / Opérateurs MSS**
- ❖ Lancement des Task Forces pour les autres professionnels de santé
- ❖ La vague 2 sanitaire

2. L'accompagnement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

Pharmacie : Point de situation à l'approche de la date limite pour le référencement

 14 solutions candidates au 24 novembre 2022*



Déploiements

- 2000 officines équipées pré-segur
- plus de 9000 bons de commandes en attente (source éditeurs)

Agenda vague 1

- 21 décembre : Fin dépôt dossiers ANS
- 10 février : Fin des échanges ANS
- 15 mars : Fin des bons de commandes
- 28 avril : Fin des demandes de soldes

Médico-social 1 (PA/PH/Domicile) : Point de situation et extension de la fenêtre de référencement

 58 solutions candidates au 29 novembre 2022



Arrêté modificatif en cours de publication

- ✓ Ajout d'un **profil pour les SAAD**
- ✓ Evolution sur l'extraction FINESS de référence
- ✓ **Report de la date limite de dépôt des preuves de référencement, suite à la création du profil SAAD :**
 - Date d'ouverture de la troisième fenêtre de dépôt de candidature : **à la date de parution de l'arrêté**
 - Fin de la troisième fenêtre de dépôt de candidature : **11 janvier 2023**
 - Fin de la période de réception du dossier complet de preuves en vue du référencement Ségur : **15 mars 2023** 

Médico-social 2 (PDE/PDS) : Point d'avancement et rappel des échéances de référencement

Médico-social PDS - vague 1

- Référencement : jusqu'au 31/03/23
- Commandes : jusqu'au 31/12/23
- Installations : jusqu'au 31/03/24

Médico-social PDE - vague 1

- Référencement : jusqu'au 28/04/23
- Commandes : jusqu'au 31/12/23
- Installations : jusqu'au 31/03/24

Protection De l'Enfance

👉 14 solutions candidates au 2 décembre 2022

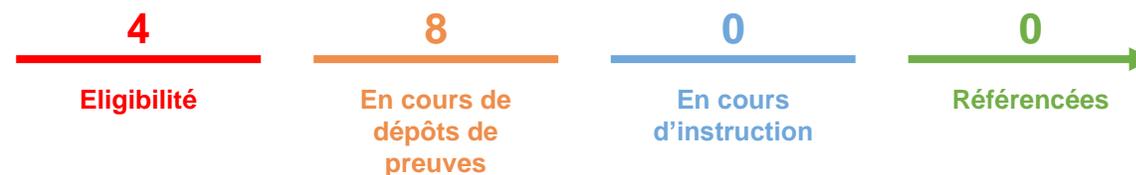


Calendrier

- Publication de l'arrêté : **30 septembre 2022**
- Fin de la fenêtre de dépôt de candidature : **31 octobre 2022**
- Fin de la période de réception du dossier complet de preuves en vue du référencement Ségur : **28 avril 2023**

Personnes en Difficultés Spécifiques

👉 12 solutions candidates au 2 décembre 2022

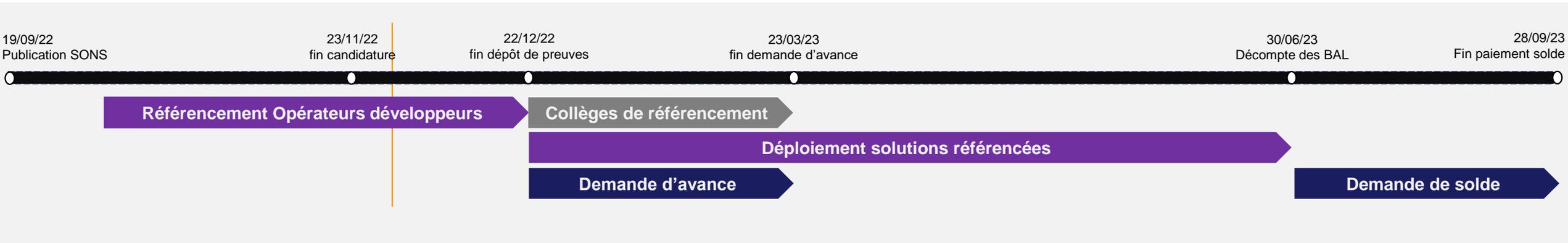


Calendrier

- Publication de l'arrêté : **14 septembre 2022**
- Fin de la fenêtre de dépôt de candidature : **30 septembre 2022**
- Fin de la période de réception du dossier complet de preuves en vue du référencement Ségur : **31 mars 2023**

Opérateurs MSSanté : point d'avancement à l'approche de la date limite pour le référencement

- Référencement : jusqu'au 22/12/22
- Commandes : jusqu'au 23/03/23
- Installations : jusqu'au 30/06/23



👉 9 solutions candidates au 2 décembre 2022



Opérateurs candidats :

- ENOVACOM
- GCS SARA
- MIPIH
- WRAPTOR
- APICEM
- DEDALUS
- MAINCARE
- MEDIWARE
- CH Laborit



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé

- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie / Biologie / Médecins de ville
- ❖ Les SONS Vague 1 Officines / MS1/ MS2 / Opérateurs MSS
- ❖ **Lancement des Task Forces pour les autres professionnels de santé**
- ❖ La vague 2 sanitaire

2. L'accompagnement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

Lancement des TF pour les autres Professionnels de santé du monde ambulatoire ([Arrêté du 2 juin 2010](#) en application de la Loi HPST)



Réunions de lancement des travaux dès janvier 2023 pour les 7 professions concernées, réparties en 3 Task Forces

Chirurgien-dentistes

 Rdv le **18 janvier à 14h**

Sages-femmes

 Rdv le **19 janvier à 14h**

Paramédicaux

 Rdv le **20 janvier à 15h**

- Masseur-Kinésithérapeutes
- Infirmiers
- Pédicure-Podologues
- Orthophonistes
- Orthoptistes

 **Objectif** : Construction de dispositifs SONS adaptés à ces professions, pour un pré-publication des éléments envisagée à l'horizon de l'été 2023

Périmètre d'éligibilité

- **PS** : tous les professionnels de santé du périmètre, exerçant en cabinet libéral ou en centre de santé
- **Industriels** : tous les éditeurs de logiciels de gestion de cabinet destinés à ces professionnels de santé

Principaux enjeux

- Intégration dans les logiciels des services / référentiels socles (INS, MS Santé, PSC, DMP, ApCV, Ordonnance numérique, Cybersécurité ...)
- Partage des documents prioritaires du parcours de soin (en émission et/ou réception)



- 1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé**
 - ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie / Biologie / Médecins de ville
 - ❖ Les SONS Vague 1 Officines / MS1/ MS2 / Opérateurs MSS
 - ❖ Lancement des Task Forces pour les autres professionnels de santé
 - ❖ **La vague 2 sanitaire**
- 2. L'accompagnement des usages numériques**
- 3. Le volet réglementaire**

Retour sur le formulaire de satisfaction envoyé aux éditeurs

Un questionnaire à destination des **éditeurs ayant bénéficié des SONS** pour **identifier les points forts** du programme et de l'accompagnement idoine, les maintenir/renforcer et **objectiver les axes d'amélioration** pour cibler les actions correctives associées



Un fort engagement des pouvoirs publics salué

- › Satisfaction quant à **l'accompagnement de proximité** opéré par les pouvoirs publics
- › Valorisation du processus de **référencement, du support, de l'accompagnement et de la documentation** proposés par l'ANS
- › Mise en avant de **l'écoute et de l'adaptabilité** du programme aux problématiques rencontrées par les éditeurs



Une mobilisation à poursuivre au cours de la vague 2

- › Remise en question **des montants de financement**, qui minorisent les coûts liés à l'accompagnement au changement pour les ES/PS bénéficiaires
- › Mise en évidence d'une **coordination et de synergies perfectibles** entre les différents SONS
- › Souhait d'optimiser le **processus de dépôt des demandes d'avance** (JSON) et le support ASP

Pistes d'optimisation dans le cadre de la vague 2

- › **Rationalisation et précision** des exigences (*scenarii*, preuves de conformité, etc.)
- › **Renforcement et amélioration** du support et de l'accompagnement fournis par l'ANS et l'ASP
- › **Simplification du processus** de paiement (outils, stabilisation des fichiers de calcul, etc.)
- › **Adaptation du calendrier** aux contraintes des éditeurs
- › **Poursuite des actions de communication** auprès des ES/PS

Point sur la co-conception de la vague 2

La vague 2 se concentre sur :

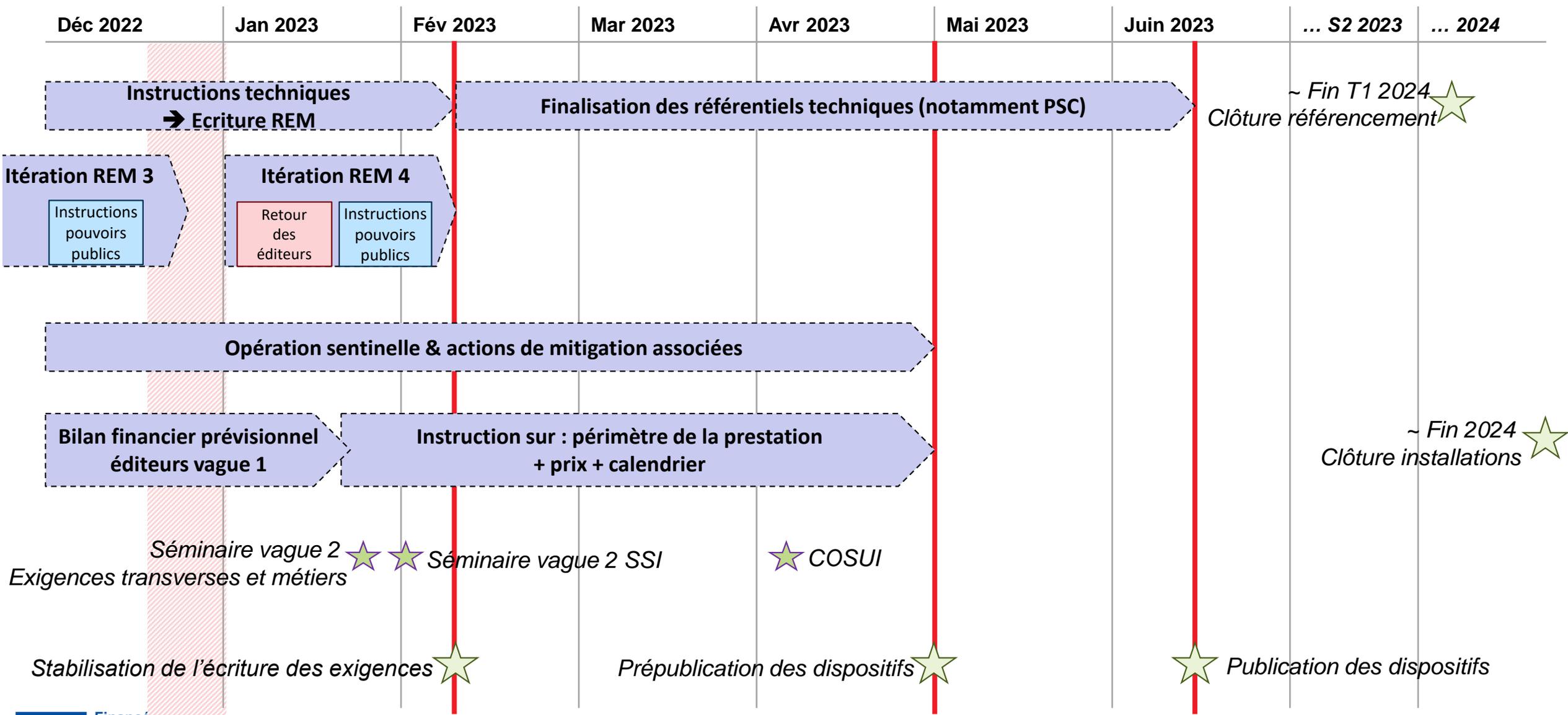
- Un **cœur technologique** :
 - Simplifier la consultation du DMP
 - Simplifier l'intégration des documents (depuis le DMP et la MSSanté)
 - Renforcer la SSI
- Des **exigences complémentaires** propres à chaque couloir (vaccination, carnet de santé de l'enfant, ApCV, ...)

Un **engagement très important** de l'écosystème :

- 3 itérations – 2 publications à venir
- 241 exigences transverses
- 80 retours éditeurs

 [Répertoire de concertation de la vague 2](#)

Calendrier prévisionnel vague 2



Les avancées du Ségur numérique



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé

2. L'accompagnement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé



2. L'accompagnement des usages numériques

- ❖ Usages numériques en établissements de santé
- ❖ Usages numériques dans le secteur médico-social
- ❖ Usages numériques pour les professionnels de santé libéraux

3. Le volet réglementaire

Rappel des indicateurs d'usage actuels sur le volet 1

Le programme SUN-ES est **un financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage. L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont **l'INS**, le **DMP**, la **MSS** en lien avec l'ouverture de Mon espace santé. Il se place **dans la continuité du programme HOPEN**. Au niveau régional, ce programme est opéré par **les ARS** et piloté nationalement par **la DGOS et la DNS**.

Volet 1	Domaine 1 Documents de sortie	Alimentation du DMP en lettre de liaison de sortie CDA R2N1 - INS qualifiée	BONUS Alimentation du DMP en compte-rendu-opérateur CDA R2 N1 - INS qualifiée
		Alimentation du DMP en ordonnance de sortie CDA R2 N1 - INS qualifiée	BONUS <i>Reprise de l'historique du DPI dans le DMP</i> CDA R2 N1 - INS qualifiée
	Domaine 2 Biologie	Alimentation du DMP en CR de biologie CDA R2 N3 - INS qualifiée	
	Domaine 3 Imagerie	Alimentation du DMP en CR d'imagerie CDA R2 N1 - INS qualifiée	
Volet 2	Domaine 4 MSS Professionnelle et Citoyenne	Envoi de documents de santé via la MSS Professionnelle (CDA – INSq)	Envoi de messages aux patients via la MSS citoyenne (avec ou sans PJ)
		Présentation des cas d'usage en CME (ou équivalent)	

- Les établissements pouvaient candidater au domaine 1 et/ou domaine 2 et/ou domaine 3 dans le cadre de la F1
- Le bonus « reprise de l'historique » a été ouvert exclusivement à partir de la fenêtre 2

70% des établissements sanitaires volontaires

Au total, **1 976 établissements** ont montré un intérêt au programme SUN-ES, en candidatant sur l'un des domaines du programme SUN-ES

- **70%** des établissements sanitaires éligibles au programme
- **82%** de l'activité combinée totale correspondante

	Nombre d'ES	% ES du territoire	% AC territoire
ES candidats F1, F2, F3	1976	70%	82%
ES acceptés F1 et F2	1 461	52%	73%



Un très bon taux de transformation puisque 74 % des ES candidats ont été acceptés par les ARS pour intégrer le programme.

Bilan Fenêtre 1 SUN-ES & arbitrages sur le domaine 1

Parmi **870** ES concourant à la F1 sur le domaine des documents de sortie,
59% ont atteint les cibles d'alimentation du DMP

Domaine du volet 1 "Alimentation du DMP"	Nbr candidatures acceptées par les ARS	Nbr candidatures avec cible validée	% AC des établissements cible validée / total AC
Domaine 1 (docs de sortie)	870	513	26%
Domaine 2 (CR biologie)	101	2	1%
Domaine 3 (CR imagerie)	192	44	8%

Pour s'inscrire dans une logique d'accompagnement des ES et de valorisation des efforts engagés pour la fenêtre 1, **2 pistes d'ajustement** sur le domaine 1 ont été arbitrées par la DNS/DGOS :

Comptabilisation des **documents typés Compte-rendu hospitaliers (CRH)** sur le même mois d'observation que pour la lettre de liaison de sortie (LDL) (**exceptionnellement pour la fenêtre 1**)

Prise en compte des données **d'alimentation du DMP sur le M+1** par rapport au mois d'observation saisi par l'ES dans oSIS - également applicable sur les fenêtres suivantes

+7%
des 870 ES
candidats à la
F1

Plan d'ajustement proposé au COPIL SUN-ES du 06/12



- La F1 constitue la **première fenêtre d'observation** du programme SUN-ES, à l'issue de laquelle les constats suivants sont relevés :
- Un programme SUN-ES **bâti sur un contrat de confiance avec nos partenaires** (ARS, Fédérations) :
- **S'inscrire dans une logique de « projection » au regard des enseignements F1** sur toute la durée du programme, au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème:

Domaine	Ajustement proposé
Tous domaines	§ Calendrier : § Allongement du Jalon F2 à fin février (en place de fin Décembre), et F3 à fin juillet (en place de fin juin) § F4 : pas de jalon supplémentaire avec un programme qui se termine fin décembre 2023.
Domaine 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution seuil cible : Alignement du seuil d'atteinte des cibles à 55% pour la F2 F3 F4
Domaine 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution seuil cible : Alignement du seuil d'atteinte des cibles à 50% pour la F2 F3 F4 ▪ Structuration du document : Passage du CDA R2 N3 au CDA R2 N1
Domaine 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution seuil cible : Alignement du seuil d'atteinte des cibles à 45% pour la F2 F3 F4
Domaine 4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution seuil cible : Alignement du seuil d'atteinte des cibles à 50% pour la F3 F4

L'exigence de référencer les docs de santé avec INS qualifiée est conservée pour tous les domaines.

1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé



2. L'accompagnement des usages numériques

- ❖ Usages numériques en établissements de santé
- ❖ **Usages numériques dans le secteur médico-social**
- ❖ Usages numériques pour les professionnels de santé libéraux

3. Le volet réglementaire

Usages numériques dans le secteur médico-social

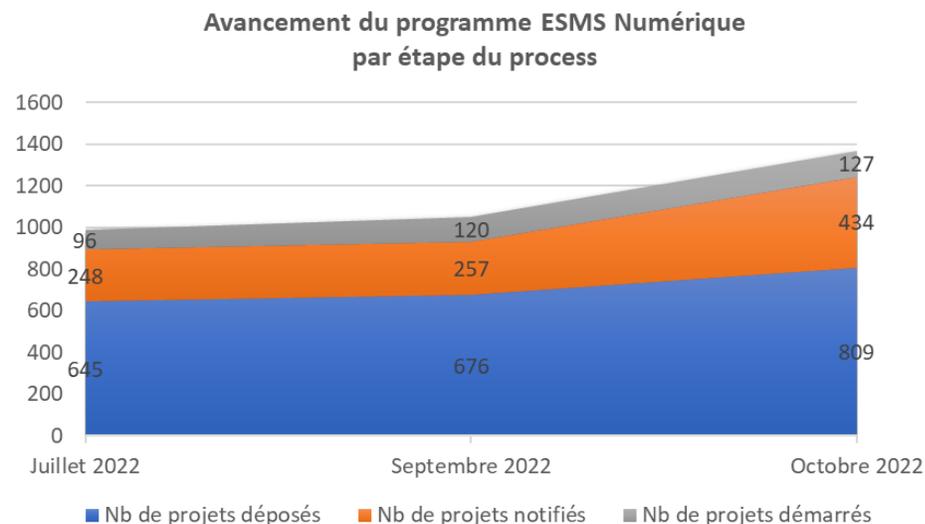
Point de situation ESMS numérique



Plan de vol des projets

88% de l'objectif à fin 2022 sera atteint en nombre d'ESSMS à embarquer

	Données cumulées		
	Juillet	Sept.	Oct.
Dossiers en cours de dépôt	112	118	0
Dossiers déposés	645	676	809
Projets notifiés (prévisionnel)	248	257	434
ESSMS embarqués (prévisionnel)	6 400	6 900	11 456
Projets démarrés	96	120	127
ESSMS démarrés	2 090	2 605	2 765
Projets terminés			
ESSMS terminés			



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé



2. L'accompagnement des usages numériques

- ❖ Usages numériques en établissements de santé
- ❖ Usages numériques dans le secteur médico-social
- ❖ **Usages numériques pour les professionnels de santé libéraux**

3. Le volet réglementaire

Rappel des dispositions de l'avenant 9



Avenant 9 à la convention médicale pour les médecins libéraux : [ici](#)



Le financement à l'usage pour les médecins libéraux est prévu par l'avenant 9 à la convention médicale, via le forfait structure (FS) et une rémunération spécifique pour valoriser l'élaboration du VSM et son alimentation dans le DMP

Volet 1 du Forfait structure

Dès 2023 (vérification de l'atteinte de l'indicateur au 31/12/2023), l'utilisation d'un logiciel référencé Ségur devient un prérequis conditionnant le versement de l'intégralité du Forfait structure



Voir détails page suivante

Volet 2 du Forfait structure

- **Nouveaux financements associés à l'usage des services numériques** : dès 2022 DMP (20% des consultations donnent lieu à l'alimentation d'un document dans le DMP), MSSanté (5% des consultations donnent lieu à un échange mail avec un patient dans le cadre de Mon espace santé) et à partir de 2023 , usage ordonnance numérique et ApCV
- Près de **2.000€ de revenus supplémentaires sur les années 2022 et 2023, à travers le volet 2 du Forfait structure**

Forfait élaboration initiale du VSM

Pour les médecins traitants, financement forfaitaire pour l'élaboration des volets de synthèse médicale de leur patientèle en ALD et leur envoi vers le DMP du patient, d'ici le 30 juin 2023. 1500 euros si VSM pour au moins la moitié de sa patientèle ALD. 3000 euros si VSM pour 90 % de sa patientèle ALD **Jusqu'à 3600€ si au moins 90% de la patientèle ALD dispose d'un VSM dans son DMP**, et si au moins un tiers de ces VSM est au **format structuré défini par la HAS** . Pondéré par la taille de la patientèle médecin traitant sur la base de la patientèle de référence retenue pour le calcul de la ROSP

Réouverture des guichets de référencement LGC et RIS pour maximiser l'offre de logiciels « Forfait structure 2023-compatible »



Réouverture du guichet de référencement des LGC auprès de l'ANS du 10 octobre 2022 au 05 avril 2023 hors dispositif SONS

Les éditeurs de LGC non référencés (14 logiciels ont été référencés lors de la 1^{ère} fenêtre de référencement couvrant 14 couvrant 80% des médecins ayant perçu au titre de l'année 2021 le forfait structure) ont la possibilité de candidater afin de faire référencer leur solution logicielle:

- permet à tous les éditeurs qui le souhaitent d'obtenir le référencement de leur solution et de s'en prévaloir auprès de leurs clients,
- **permet aux médecins/structures utilisant ces solutions de continuer à bénéficier du forfait structure/forfait spécifique centres de santé pour 2023**
- **Permet à des éditeurs spécifiques pour les spécialistes de se présenter au référencement avec un DSR n'intégrant pas la partie intégration du Volet de synthèse médicale (VSM) et sont alimentation du DMP**



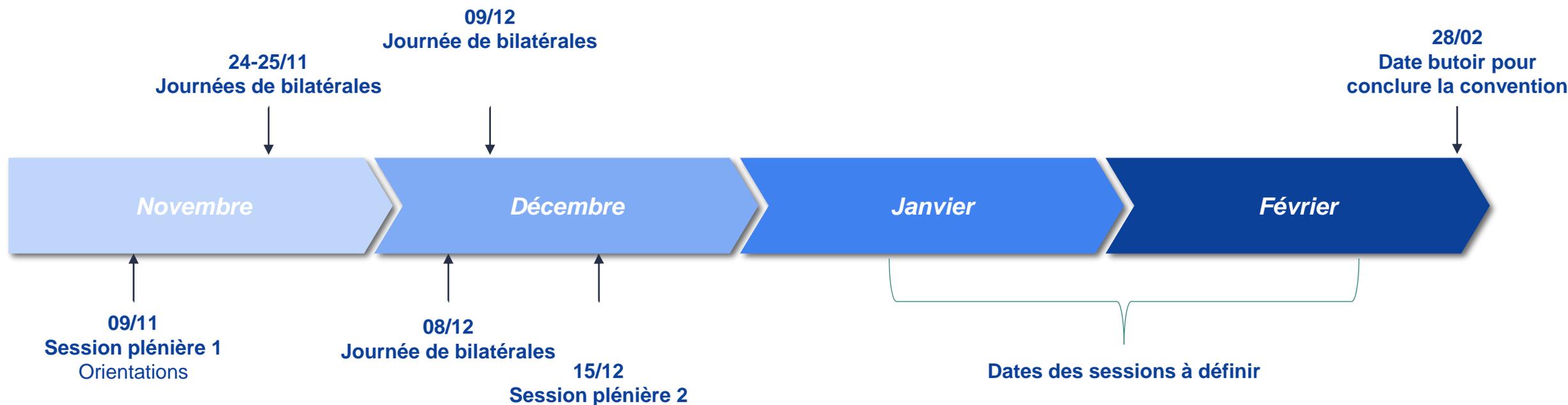
S'agissant d'un référencement « de rattrapage » par rapport au calendrier réglementaire du SONS Vague 1, ces solutions ne seront pas éligibles au financement à l'équipement par l'Etat:

- *pas de « bon de commande Ségur »,*

mise à niveau et installation de la version Ségur potentiellement à la charge du médecin/structure (pour les 14 solutions logicielles référencées dans les délais réglementaires, le montant maximal accordé aux éditeurs par les pouvoirs publics pour la prestation « Ségur » a été de 430 euros TTC par médecin)

- **Pour les LGC : 67 solutions ont montré leur intérêt pour la réouverture du guichet de référencement. Publication au plus vite sur le site esanté de la liste des éditeurs**
- **Pour les RIS : réouverture du guichet éditeurs en janvier 2023**

Partage du calendrier des négociations de la nouvelle convention médicale



1. Les dispositifs de financement des mises à jour des logiciels de santé

2. L'accompagnement des usages numériques

3. Le volet réglementaire



- **Rappel des principes Ségur** : entrée en vigueur progressive des obligations, pour les industriels comme pour les professionnels de santé

Opposabilité progressive des référentiels pour les industriels

- Article L.1470-5 du Code de la santé publique
- **A noter** la discussion parlementaire du **PLFSS 2023** : clarification et extension du cadre de contrôles / sanctions concernant le respect par les industriels des référentiels d'interopérabilité, d'éthique et de sécurité (cf. article 53 du PLFSS définitivement adopté par le Parlement)

Obligation de partage de documents au format numérique (DMP / MSSanté)

- Article L.1111-15 du Code de la santé publique, et Arrêté d'application du 26 avril 2022
- **A noter** : arrêté modificatif en cours d'élaboration, pour tenir compte du calendrier révisé des SONS sanitaire dans les dates d'entrée en vigueur des obligations
 - 31/12/22 → 01/07/23
 - 31/12/23 → 31/12/24

SÉCUR
NUMÉRIQUE

Prochains RDV pour l'écosystème Ségur numérique

Prochains rendez-vous pour l'écosystème Ségur



- **Mercredi 14 décembre 9h30** : Conseil du Numérique en santé et présentation de la feuille de route 2023-2027 pour lancement de la concertation avec l'écosystème
- **Prochains RDV de concertation sur la vague 2 sanitaire** :
 - Semaine du 19 décembre : publication des projets de REM (exigences vague 2) itération #4
 - 18 janvier 14h-15h30 : webinaire vague 2 - Exigences transverses et métiers
 - Courant janvier : webinaire vague 2 – Focus sur les exigences SSI
- **Lancement des travaux pour les nouvelles TF**
 - Chirugiens-dentistes : 18 janvier 14h
 - Sages-femmes : 19 janvier 14h
 - Paramédicaux : 20 janvier 15h

Nous vous donnons rendez-vous le
mercredi 5 avril 9h30 pour le prochain
COSUI Ségur numérique !

Réponses à vos questions





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU

Rappel des liens utiles pour les industriels

- [Page transparence](#)
- [Liste des solutions référencées à date](#)
- [Modèles de documents utilisables dans le cadre des SONS Ségur numérique \(bons de commande, mise en ordre de marché, vérifications d'aptitude\)](#)
- [Modèle de fichier – dépôt d'une demande de financement](#)
- [Modèle de fichier – dépôt d'une demande de solde](#)
- [Guide utilisateur fournisseur – Le dépôt d'une demande de financement](#)
- [Guide utilisateur fournisseur – Le simulateur public](#)
- [Guide utilisateur fournisseur – Les écrans du portail Ségur Numérique](#)
- [Guide utilisateur fournisseur – L'enrôlement auprès de l'ASP](#)
- [Guide utilisateur fournisseur – Modification de la demande d'avance](#)
- [Guide utilisateur fournisseur – La fermeture du guichet de financement](#)

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://esante.gouv.fr/segur>

